

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : 16eme Montée Historique

Date de la manifestation : 18 octobre 2026

Organisateur administratif : ASA Augias

Organisateur technique : Ecurie Chambrille et Automobile Club des Deux Sèvres

Lieu de la manifestation : D5 La Mothe St Heray

Visa Ligue n° délivré le

Permis d'organisation FFSA n° délivré le

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : Ecurie Chambrille

Adresse : Mairie 79800 La Mothe Saint Héray

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- (Directeur de Course au départ de la montée *CAROF Jean Marie* Licence 203852 11/01
- Chef de poste à l'arrivée : *Suire Magali* Licence 52935 11/01
- Commissaire technique Alexandre Bouron Licence 329549 11/01
- Médecin Philippe Resersac Licence 232287 10/04

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 1 septembre 2026 à 00 :00 heures

Clôture des engagements le 14 octobre 2026 à 23 :59 heures.

Publication de la liste des engagés le 16 octobre 2026 à 20 :00 heures

Vérifications administratives le 17 octobre 2026 à 16 :30 heures au foyer rural

Vérifications administratives le 18 octobre 2026 à 7 :00 heures au foyer rural

Vérifications techniques le 17 octobre 2026 à 17 :00 Heures au foyer rural

Vérifications techniques le 18 octobre 2026 à 7h15 Heures au foyer rural

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 18 octobre 2026 à 8:00 heures.

Briefing des concurrents le 18 octobre 2026 à 9 :15 heures à devant le camping

Démonstration le 18 octobre 2026 de 9h30 à 12h et de 14h00 à 18h00

Remise des trophées le 18 octobre 2026 à 18h30 au Foyer rural de La Mothe St Heray

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 17 octobre de 16h30 à 18h30 et le dimanche 18 octobre de 07h00 à 08h00 au Foyer Rural

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique 3 volets pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Vérifications techniques le samedi 17 octobre de 17h00 à 19h00 et le dimanche 18 octobre de 07h15 à 08h00 au Foyer Rural

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Chambrille

Montée Historique 2026

2 place Clemenceau

79800 La Mothe St Heray

Jusqu'au 14 octobre 2026 à 23 :59 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 180€, réduits à 90€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les voitures admises sont les suivantes : Les voitures admises pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française, ou des voitures de compétition.

4.1.1. LISTES DES VOITURES ADMISES:

Catégorie 1 – Voitures à carrosserie fermée. • possédant au moins deux places, • dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 2 – Voitures à carrosserie ouverte. • possédant au moins deux places, • dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 3 – Voitures monoplaces ou biplaces. • à carrosserie fermée • à carrosserie ouverte

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

Départ : Départementale N°5 La Mothe St Heray

Arrivée : Savrelle D5

Pente moyenne : 6%

Longueur du parcours : 2300 m

Largeur du parcours : 7m

Nombre de montées : en fonction du nombre de participants et de la météo (minimum 4 montées)

6.3. MESURE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

Nombre de postes de commissaires : 8

Nombre de commissaires : 16

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 type poudre ABC

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 10. PRIX

Remise des trophées le 18 octobre 2026 à 18h30 au foyer rural